

## **Élection du 5<sup>e</sup> adjoint au Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement. (062020032)**

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-4, L.2122-4-1, L.2122-5, L.2122-6, L.2122-7, L.2122-7-2, L.2122-8 L.2511-25 et L.2511-25-1 ;

Vu le procès-verbal de la séance du 11 juillet 2020 ;

Vu la délibération 062020031 fixant le nombre d'adjoints au Maire d'arrondissement à 5, adoptée par le Conseil d'arrondissement lors de sa séance du 3 novembre 2020 ;

Vu l'invitation de Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement de procéder au scrutin secret et à la majorité des suffrages pour cette élection ;

Sur proposition et sur présentation de Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement;

Vu la candidature de .....

### **DELIBERE**

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Conseiller de Paris et Maire du 6<sup>e</sup>, procède au vote.  
Monsieur Christophe RIOUAL, Directeur Général des Services par Intérim procède à son dépouillement.

**Article unique** : Mme/ M..., Conseillère / Conseiller d'arrondissement / de Paris est élue /élue, à la majorité absolue, adjointe / adjoint à la / au Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :.....

Bulletins blancs et nuls :.....

Suffrages exprimés :.....

Majorité absolue :.....

A obtenu :

Mme/ M..., Conseillère / Conseiller d'arrondissement / de Paris : ... voix